



Assemblée générale

Distr. générale
24 août 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Vingt-huitième session
6-17 novembre 2017

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Sri Lanka

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Il n'est pas l'expression de l'opinion du Secrétariat de l'Organisation de Nations Unies.

GE.17-14658 (F) 130917 150917



* 1 7 1 4 6 5 8 *

Merci de recycler



I. Introduction

Généralités

1. En janvier 2015, Sri Lanka a connu une importante transition lorsqu'un gouvernement de coalition a été formé à la suite de l'élection présidentielle. Par la suite, en août 2015, le Gouvernement actuel a été formé à la suite des élections législatives.
2. Depuis 2015, la démocratie a progressé grâce à une série de réformes constitutionnelles et administratives. Le nouveau Gouvernement a pris l'engagement ferme de trouver des solutions aux problèmes que connaît le pays, notamment les problèmes complexes de paix et de réconciliation après un conflit armé. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres organes de l'ONU, ainsi que la Commission européenne, lors de son évaluation de la demande présentée par Sri Lanka pour bénéficier du Système généralisé de préférences (SGP)+, ont reconnu les progrès considérables réalisés par le Gouvernement.
3. Le présent rapport vise à exposer les progrès accomplis dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans le pays depuis le deuxième cycle de l'Examen périodique universel (EPU) de Sri Lanka en 2012 et la mise en œuvre des recommandations faites à Sri Lanka et des engagements volontaires pris au cours des premier et deuxième cycles de l'EPU en 2008 et 2012, respectivement.

II. Méthodologie et processus de consultation

4. La méthode adoptée pour l'élaboration du présent rapport était double : premièrement, les organismes publics compétents ont collecté les informations et en ont fait la synthèse ; deuxièmement, des consultations publiques avec les parties prenantes non gouvernementales ont été organisées pour recueillir leurs vues et examiner les questions pertinentes pour la société civile.

Collecte et synthèse des données

5. Tout d'abord, un groupe de travail interministériel composé de représentants des ministères et départements gouvernementaux compétents s'est réuni pour faire la synthèse des informations recueillies concernant l'état d'avancement des recommandations formulées lors des deux précédents cycles de l'Examen périodique universel. Un coordonnateur à la Division ONU du Ministère des affaires étrangères a été chargé de recueillir les informations et d'assurer la liaison avec les parties prenantes concernées.
6. Ensuite, le Ministère des affaires étrangères a entrepris un examen du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme 2017-2021 récemment achevé pour déterminer dans quelle mesure les engagements volontaires pris et les recommandations issues des examens périodiques universels de 2008 et 2012 y ont été incorporés. Le processus par lequel le Plan a été élaboré en 2016 prévoyait spécifiquement l'intégration des recommandations issues de l'EPU dans les différents chapitres thématiques.

Consultations nationales

7. Les consultations nationales organisées aux fins de l'élaboration de ce rapport se sont déroulées en deux étapes consacrées premièrement au processus d'élaboration Plan d'action national dans la mesure où les recommandations issues des deux cycles de l'Examen périodique universel y ont été incorporées. Le processus d'élaboration du plan d'action comportait la création de deux comités de coordination représentant le Gouvernement et les organisations de la société civile et chargés de fournir des directives générales pour le processus de rédaction. Par la suite, des représentants du Gouvernement et des acteurs de la société civile ont été nommés aux 10 comités de rédaction chargés

d'élaborer les chapitres thématiques. Une page Web a été créée pour recevoir les recommandations du public. De nouvelles consultations ont été organisées afin que le public et la société civile puissent présenter leurs observations et recommandations. Enfin, le projet de plan a été distribué aux ministères d'exécution, à la Commission des droits de l'homme de Sri Lanka, à des organismes de l'ONU et à plusieurs experts des droits de l'homme de haut niveau dans le but d'obtenir leurs observations avant qu'il ne soit présenté pour adoption en Conseil des ministres en janvier 2017.

8. Sur la base des informations ainsi obtenues, un projet de rapport national a été établi. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), par l'intermédiaire de son conseiller principal aux droits de l'homme basé à Sri Lanka, a été consulté pour la conception de la structure et de la présentation du rapport. Dans l'intervalle, la Commission nationale des droits de l'homme de Sri Lanka a présenté son propre rapport parallèle de l'Examen périodique universel, dont le Gouvernement sri lankais a expressément pris acte dans l'élaboration du projet de rapport national.

9. Le projet a été publié sur le site Web du Ministère des affaires étrangères et diffusé auprès des organisations de la société civile lors des consultations publiques. Il a également été publié en singhalais et tamoul en vue d'assurer des observations constructives de diverses parties prenantes. Des avis ont été publiés par voie d'annonces dans les journaux en anglais, singhalais et tamoul pour informer le public et les organisations de la société civile des moyens de consulter le projet de rapport et de formuler des observations.

10. Des consultations directes sur le projet de rapport national ont été organisées à Colombo, Galle, Kandy, Jaffna et Kalmunai en tenant compte de la diversité sectorielle et ethnique du pays. Elles ont été saluées par tous les participants car c'était la première fois que le Gouvernement engageait le dialogue avec le public pour solliciter activement ses vues sur un rapport national au titre de l'EPU. En attestait la participation active, dans un esprit d'ouverture, de nombreux membres du grand public, des organisations de la société civile, des organisations locales, des universitaires, des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales internationales, des étudiants, des journalistes et des groupes autochtones, qui ont eu l'occasion de présenter leurs vues, individuellement ou en groupe.

Mise au point du rapport national

11. Une fois que toutes les informations ont été recueillies et les consultations achevées, le rapport national a été établi conformément aux directives publiées par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 16/21 en date du 12 avril 2011.

III. Cadre juridique et institutionnel

A. Cadre constitutionnel et législatif

Constitution

*Engagement volontaire énoncé au paragraphe 93 du rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (2008)*¹

12. La Constitution de Sri Lanka adopte un modèle dualiste. En conséquence, le respect des obligations qui incombent à Sri Lanka en vertu des traités internationaux est facilité au regard des dispositions de la Constitution, de la législation nationale et des règlements adoptés en application des principales lois. Les conventions internationales auxquelles Sri Lanka est partie ont été ratifiées au moyen des procédures juridiques, constitutionnelles et judiciaires applicables.

13. La Constitution sri-lankaise comporte un chapitre distinct sur les droits fondamentaux². La portée de ces droits a été élargie par la jurisprudence de la Cour suprême, qui a compétence pour accorder une réparation équitable, y compris une indemnisation, en cas de violation de ces droits. Par exemple, alors que le droit à la vie n'est pas expressément

mentionné dans le chapitre sur les droits fondamentaux de la Constitution, dans l'affaire *Sriyani Silva c. Iddamalgoda* [2003]³, la Cour suprême a considéré qu'il était implicitement reconnu par la Constitution.

14. Une nouvelle charte des droits est actuellement examinée dans le cadre des réformes constitutionnelles. La Sous-Commission parlementaire sur les droits fondamentaux a déjà présenté son rapport final dans lequel elle reconnaît expressément les droits à la vie et au respect de la vie privée et étend le droit à la non-discrimination à d'autres motifs tels que le handicap, l'identité de genre et l'orientation sexuelle.

Loi relative à la Convention contre la torture et loi relative au Pacte international relatif aux droits civils et politiques

15. La loi contre la torture⁴ incorpore la Convention contre la torture⁵ dans le droit interne. En outre, la loi relative au Pacte⁶ comprend des dispositions spécifiques du Pacte qui ne sont pas explicitement ou implicitement reconnues par la Constitution⁷.

16. La Cour suprême de Sri Lanka a compétence pour enquêter sur les violations des droits fondamentaux par le pouvoir exécutif ou en raison de mesures administratives. Toute partie lésée ou son représentant légal peut déposer une requête devant la Cour suprême dans un délai d'un mois suivant la commission effective ou la menace de commission d'une violation d'un droit fondamental. En outre, la qualité pour agir a été élargie grâce à des décisions de la Cour suprême. Par ailleurs, la Haute Cour de Sri Lanka a compétence pour connaître des infractions relevant de la loi sur la torture et de la loi relative au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Loi relative à l'assistance et à la protection accordées aux victimes d'infractions et aux témoins

Recommandations énoncées au paragraphe 128 du rapport du Groupe de travail sur l'EPU (2012)⁸ – 25 ; engagement volontaire énoncé au paragraphe 90 (2008)

17. En mars 2015, Sri Lanka a promulgué une loi sur l'assistance et la protection apportées aux victimes d'infractions et aux témoins⁹. La loi énonce l'établissement de droits et de prestations pour les victimes et témoins d'infractions et pour la protection et la promotion de ces droits et prestations. En outre, elle prévoit le versement d'une indemnisation aux victimes de la criminalité et crée un fonds spécial¹⁰. Elle établit également une autorité nationale¹¹ et une division spéciale dans la police de Sri Lanka¹². Pour l'année 2016, le Ministère de la justice a alloué un crédit de 2 millions de roupies aux activités initiales relatives à la création de l'autorité – inaugurée le 8 janvier 2016 par le Président Maithripala Sirisena – qui sera revu à la hausse en 2017 afin de faciliter le début des travaux. Dans l'intervalle, le Conseil d'administration de l'autorité a élaboré un programme d'action et l'Inspecteur général de la police a pris des mesures visant à créer la division spéciale.

Nouvelle législation interne habilitante

18. Sri Lanka a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées le 8 février 2016 et signé la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées le 10 décembre 2015, à la suite de quoi des mesures ont été prises pour introduire une législation complète qui incorpore les dispositions de ces deux Conventions dans le droit interne¹³.

B. Mécanismes de mise en œuvre

Commission sri-lankaise des droits de l'homme

Recommandations énoncées aux paragraphes 127 (2012) – 30, 31, 32, 23, 34, 36, 37, 38, 39 et 40, et 128 (2012) – 14 et 28 ; et engagement volontaire énoncé au paragraphe 89 (2008)

19. L'indépendance de la Commission a été renforcée à la suite de l'adoption du dix-neuvième amendement à la Constitution le 15 mai 2015. Cet amendement constitutionnel restreint le pouvoir discrétionnaire qui était auparavant conféré au Président pour nommer les membres des autorités statutaires, dont la Commission des droits de l'homme. Ces nominations sont désormais effectuées sur recommandation du Conseil constitutionnel. M^{me} Deepika Udagama, une défenseuse des droits de l'homme unanimement reconnue, a été nommée Présidente de la Commission des droits de l'homme en octobre 2015. Depuis la nomination de ces nouveaux membres, la Commission a joué un rôle déterminant par ses observations constructives sur les principaux documents directifs tels que le plan d'action national 2017-2021. Elle a également soumis des rapports parallèles aux organes conventionnels internationaux, notamment le Comité contre la torture, adopté des directives clefs concernant les droits de l'homme, telles que les directives sur les normes à respecter et les procédures à suivre lors de l'arrestation et de la détention de suspects en vertu de la loi sur la prévention du terrorisme¹⁴ et présenté, en sa qualité d'organe consultatif, des recommandations sur les principales questions relatives aux droits de l'homme, dont le Gouvernement a pris acte.

20. La Commission est compétente pour connaître de plaintes concernant des violations effectives ou imminentes des droits fondamentaux et pour en prévoir le règlement par la conciliation et la médiation. Elle a également le pouvoir d'examiner les atteintes aux droits fondamentaux et de surveiller le bien-être des personnes en détention. La Commission a le pouvoir de conseiller et d'aider le Gouvernement à élaborer des lois et des politiques et de faire des recommandations pour assurer la conformité de la législation et des pratiques administratives nationales avec les normes internationales des droits de l'homme.

Ministère des affaires féminines et de l'enfance

21. Le Ministère des affaires féminines et de l'enfance est le principal organe chargé de la mise en œuvre globale des politiques, des lois et des obligations découlant des conventions internationales¹⁵ relatives aux femmes et aux enfants. En outre, les responsables de la promotion de la femme, les services d'assistance aux femmes et aux enfants de la police et les unités pour les enfants et les femmes au niveau des secrétariats de division exercent des fonctions importantes dans le domaine de l'autonomisation des femmes, ainsi que de la protection et de la promotion des droits des femmes.

22. Parmi les départements et les organismes officiels chargés de protéger les enfants rattachés au Ministère on peut citer l'Agence nationale de protection de l'enfance et le Département de la probation et de l'aide sociale à l'enfance. Parallèlement, les questions spécifiquement liées au bien-être et à la protection de l'enfant sont traitées par plusieurs ministères compétents, notamment les Ministères des affaires sociales, de la justice, de l'éducation et de la santé¹⁶. En outre, il existe dans chacune des neuf provinces un département de probation et d'aide sociale à l'enfance dirigé par un Commissaire provincial qui reçoit chaque année un financement du Trésor par l'intermédiaire des conseils provinciaux. Au niveau des districts, des divisions et des villages, des comités chargés du développement de l'enfant surveillent tous les aspects liés à la promotion des droits de l'enfant. Ces comités réunissent des fonctionnaires de divers secteurs, des représentants des organisations de la société civile et des chefs religieux.

Commission des langues officielles

23. La Commission des langues officielles a été créée en 1991 et est dotée de toute une série de pouvoirs en vue d'assurer l'application des dispositions de la Constitution relatives à la langue. Elle est habilitée à recommander la politique linguistique, à promouvoir

l'utilisation et la reconnaissance des langues officielles et à mener des enquêtes en réponse à toute plainte relative à la violation des lois linguistiques.

Supervision des ONG

Recommandations figurant au paragraphe 128 (2012) – 85

24. Le Secrétariat des ONG, qui est l'organisme d'État chargé de la réglementation des ONG à Sri Lanka, a été confié au Ministère de la coexistence, du dialogue et des langues officielles, le soustrayant ainsi à l'autorité du Ministère de la défense et le soumettant désormais au contrôle d'une autorité civile.

C. Plan d'action national en faveur des droits de l'homme

Recommandations énoncées au paragraphe 127 (2012) – 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 24, 29, 41 ; engagement volontaire énoncé au paragraphe 4.2 (2013)¹⁷

25. Le Plan d'action national 2011-2016, formulé et présenté par l'ancien Ministère des droits de l'homme et de la gestion des catastrophes, a été adopté par le Conseil des ministres en mai 2011. Un sous-comité ministériel a ensuite été nommé pour surveiller sa mise en œuvre. Toutefois, le Gouvernement précédent a rencontré de graves difficultés dans la mise en œuvre du Plan et, par la suite, des mesures visant à le diffuser et à le mettre en œuvre ont été suspendues.

26. Après le changement de gouvernement en janvier 2015, plusieurs propositions d'action ont été identifiées et intégrées dans le programme actuel de réforme, à savoir :

- a) Réviser la loi relative à la prévention du terrorisme de 1979 afin de la mettre en conformité avec les normes internationales ;
- b) Modifier la loi relative au Code de procédure pénale pour veiller à ce que l'arrestation soit notifiée aux membres de la famille, afin de permettre aux magistrats de se rendre dans les lieux de détention et accorder un accès rapide à un avocat ;
- c) Incriminer expressément la disparition forcée ;
- d) Adopter et appliquer effectivement une loi sur la protection des témoins et des victimes ;
- e) Adopter une législation sur le droit à l'information ;
- f) Introduire des réformes afin de remédier aux retards dans l'administration de la justice ; et
- g) Examiner et mettre en œuvre une politique de lutte contre le harcèlement sexuel dans les institutions du secteur public.

27. Les principaux enseignements tirés du processus de mise en œuvre du Plan d'action précédent ont été pris en compte dans l'élaboration, la diffusion et l'application du Plan d'action actuel (2017-2021).

28. Le Plan d'action national 2017-2021 a été présenté en Conseil des ministres en janvier 2017 et est actuellement en cours de traduction dans les langues singhalaise et tamoule. Il contient des propositions d'action concrètes, mesurables et pratiques relatives à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans 10 domaines thématiques¹⁸. Ce Plan sera mis en œuvre dans le cadre d'un Comité interministériel.

D. Éducation dans le domaine des droits de l'homme

Recommandations énoncées au paragraphe 127 (2012) – 35, 80, 81, 86 et 87 ; et engagements volontaires énoncés aux paragraphes 91, 92 et 112 (2008)

29. Le Ministère de l'éducation a inclus la matière des « droits de l'homme » dans le programme d'enseignement secondaire. Depuis janvier 2017, Sri Lanka a introduit avec succès une matière intitulée « Think Equal » (Pensez égalité) dans des écoles pilotes de 12 districts. La nouvelle matière enseigne aux enfants âgés entre 3 et 7 ans l'intelligence sociale et émotionnelle et des valeurs fondamentales, notamment le souci de l'égalité des sexes, l'égalité et les droits de l'homme. Le projet vise à honorer l'engagement de Sri Lanka d'introduire l'éducation aux droits de l'homme, en application de la résolution 59/113 A de l'Assemblée générale du 10 décembre 2004 proclamant le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, et à renforcer le processus de réconciliation visant à instaurer une paix durable à long terme. Le 1^{er} août 2017, le Conseil des ministres a approuvé l'introduction de ce programme dans toutes les écoles maternelles du pays.

30. L'éducation aux droits de l'homme fait partie de la formation dispensée à tous les agents des forces de l'ordre, des forces armées et du personnel pénitentiaire. Cette formation comprend notamment des cours sur les droits fondamentaux garantis par la Constitution, les normes internationales pertinentes, la procédure pénale, les droits des citoyens et les devoirs et obligations des agents des forces de l'ordre.

31. L'armée sri-lankaise dispose d'une Direction des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui est chargée de fournir une formation au personnel militaire tous grades confondus. En outre, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) anime régulièrement des programmes de formation au droit international humanitaire. Les droits de l'homme font partie de la formation initiale de toutes les nouvelles recrues de l'École de police de Sri Lanka, ainsi que des examens à l'Institut supérieur de formation de la police. Des mesures ont également été prises pour renforcer la sensibilisation du public aux droits de l'homme par les dirigeants politiques¹⁹.

IV. Application des recommandations et tenue des engagements pris volontairement

A. Questions touchant plusieurs domaines

Égalité et non-discrimination

Recommandations énoncées au paragraphe 128 (2012) – 53

32. L'article 12 de la Constitution sri-lankaise garantit les droits à l'égalité et à la non-discrimination. Les garanties d'égalité et d'égale protection de la loi en vertu du paragraphe 1 de l'article 12 ne sont soumises à aucune exception. Toutefois, les motifs de discrimination interdits expressément inclus dans le paragraphe 2 de l'article 12 ne sont pas exhaustifs.

33. Dans son rapport final, la Sous-Commission parlementaire sur les droits fondamentaux a recommandé que le chapitre sur les droits fondamentaux dans la Constitution sri-lankaise comprenne des garanties expresses de non-discrimination fondée sur le handicap, l'identité de genre et l'orientation sexuelle. En outre, le Plan d'action national 2017-2021 prévoit l'élimination de toutes les dispositions discriminatoires du Code pénal de Sri Lanka.

34. Le paragraphe 1 de l'article 16 de la Constitution dispose que « toutes les lois écrites et non écrites doivent être valides et effectives », nonobstant le chapitre de la Constitution consacré aux droits fondamentaux. Sri Lanka a toutefois précisé devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels que cet article n'autorise pas l'application inégale ou discriminatoire du Code pénal ou d'autres dispositions du droit pénal à l'encontre d'un individu ou d'une communauté. Le contrôle de légalité de la législation après son adoption est actuellement exclu en vertu du paragraphe 3 de l'article 80 de la Constitution.

35. Ces dispositions particulières de la Constitution sont actuellement examinées dans le contexte de la réforme constitutionnelle. Tant le Comité des représentations publiques sur la réforme constitutionnelle que la Sous-Commission parlementaire sur les droits fondamentaux recommandent la modification du paragraphe 1 de l'article 16 de la Constitution et l'introduction du contrôle de légalité de la législation après son adoption. Ces recommandations sont actuellement examinées par le Comité directeur parlementaire sur la réforme constitutionnelle.

Réconciliation nationale et établissement des responsabilités

Recommandations énoncées au paragraphe 127 (2012) – 8, 9, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 42, 45, 46, 52, 59, 75, 76, 77, 78, 82, 85, 89

36. Le Gouvernement a coparrainé deux résolutions du Conseil des droits de l'homme²⁰ qui énoncent les engagements généraux pris par Sri Lanka pour promouvoir la réconciliation, tenir les auteurs de violations présumées du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire pendant le conflit armé responsables de leurs actes et améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays. Les deux résolutions reflètent également les recommandations constructives formulées par la Commission des enseignements et de la réconciliation. Le rapport de la Commission a également constitué un document de base dans la formulation du Plan d'action national 2017-2021. Les résolutions engagent expressément à la mise en place de mécanismes de justice de transition, c'est-à-dire un Bureau des personnes disparues, une Commission de recherche de la vérité, un Bureau des réparations et un tribunal spécial avec des défenseurs indépendants.

37. Sri Lanka a créé trois nouveaux organismes, à savoir le Ministère de l'intégration nationale et la réconciliation (MNIR) avec le Président agissant comme Ministre, le Ministère de la coexistence nationale, du dialogue et des langues officielles et le Bureau pour l'unité et la réconciliation nationales (ONUR) rattaché au MNIR, chargés de lancer des programmes visant à instaurer l'unité et la réconciliation dans le pays. En consultation avec les deux ministères, l'ONUR a élaboré, à l'issue d'une année de consultations avec de multiples parties prenantes et du réexamen d'initiatives antérieures, dont le rapport de la Commission des enseignements et de la réconciliation, un projet de politique nationale sur la réconciliation²¹ qui a été approuvée en Conseil des ministres et adoptée en mai 2017²². Par ailleurs il a engagé, en collaboration avec les médias publics et privés et via les médias sociaux, une campagne nationale pour favoriser la vision d'une Sri Lanka plurielle et inclusive.

38. En décembre 2015, le Gouvernement a créé le Secrétariat pour la coordination des mécanismes de réconciliation (SCRM), relevant du Cabinet du Premier Ministre, afin de veiller à ce que les engagements pris en vertu de la résolution 30/1 du Conseil des droits de l'homme soient respectés. Le SCRM était chargé de concevoir des mécanismes de justice transitionnelle et d'en faciliter la mise en œuvre ainsi que de fournir un appui au programme de non-répétition par l'intermédiaire de l'ONUR.

39. Depuis sa création, le SCRM a conclu des partenariats avec l'équipe de pays des Nations Unies pour veiller à ce que les meilleures pratiques internationales soient adoptées dans la conception des mécanismes de réconciliation à Sri Lanka. Il a également conclu des partenariats avec le PNUD, le HCDH, le Département des affaires politiques, l'UNICEF, ONU-Femmes et l'OIM. Un Plan prioritaire de consolidation de la paix a été élaboré pour appuyer le programme de réconciliation du Gouvernement²³. Un Comité directeur de haut niveau chargé de fournir des orientations générales pour toutes les activités ayant trait à la réconciliation et à la non-répétition à Sri Lanka a été créé.²⁴

40. En janvier 2016, le Gouvernement a nommé une Équipe spéciale de consultation sur les procédures relatives à la réconciliation et à la justice de transition. Composée de représentants de la société civile et assistée d'un Comité d'experts et un Comité des représentants qui assuraient la liaison avec les parties prenantes concernées, elle a mené des consultations à l'échelle nationale et reçu plus de 7 000 communications. Son rapport final, présenté au Gouvernement en janvier 2017, est actuellement examiné dans le cadre de l'élaboration d'un projet de loi pour mettre en place des mécanismes de justice de transition.

41. Le Gouvernement a pris des mesures pour mettre en place les quatre mécanismes de justice de transition qu'il s'est engagé à établir au titre de la résolution 30/1. Premièrement, en août 2016, il a promulgué la loi créant le Bureau des personnes disparues qui a été placé sous l'autorité du MNIR en juillet 2017. Deuxièmement, un groupe de travail, composé d'universitaires reconnus, de représentants du Gouvernement et de spécialistes de la justice de transition, a été chargé d'élaborer un projet de loi sur un mécanisme de recherche de la vérité²⁵. Troisièmement, un Comité technique des réparations a été nommé pour élaborer un projet de loi sur la création d'un bureau des réparations. Les projets de lois sur le mécanisme de recherche de la vérité et le bureau des réparations seront présentés en Conseil des ministres une fois qu'ils auront été déclarés conformes à la Constitution par le Procureur général. À la suite de la prolongation des délais de mise en œuvre de la résolution 30/1, un Comité de haut niveau, présidé par le Premier Ministre, a été mis en place par le Gouvernement pour suivre cette mise en œuvre.

42. La restitution de terres privées occupées par les militaires est une autre grande priorité du Gouvernement. Dans les provinces du Nord et de l'Est, 24 336,25 acres (environ 9 675 hectares) de terres privées ont été restitués depuis la fin de la guerre en 2009, dont 4 190,58 acres (880 hectares) depuis janvier 2015. Au total, 6051,36 acres (242 hectares) de terres privées occupées par les militaires dans les provinces du Nord et de l'Est doivent être restitués.

43. Dans les provinces du Nord et de l'Est les écoles ont été rouvertes depuis la fin du conflit en 2009. Les enfants, y compris les anciens enfants soldats recrutés par les LTTE, sont actuellement scolarisés. Parallèlement, depuis 2009, des filles ex-enfants soldats dont les études avaient été interrompues par le conflit armé ont passé les examens pour l'obtention du certificat d'études générales des niveaux ordinaire et supérieur organisés par le Service des examens de Sri Lanka²⁶.

44. Étant donné que 23,4 % des ménages dans le nord et l'est du pays sont dirigés par des femmes, en mars 2015 le Gouvernement a créé un Comité national des ménages dirigés par des femmes et un Centre national des ménages dirigés par des femmes (MDF) à Kilinochchi qui ont permis aux ménages dirigés par des femmes d'intégrer la population active et d'accéder à des moyens de subsistance durables. Le Conseil des ministres a approuvé en octobre 2016 une politique nationale sur les ménages dirigés par des femmes formulée par le Ministère des affaires féminines et de l'enfance en consultation avec les parties prenantes concernées, notamment la société civile, qui est actuellement en cours de transformation en un plan d'action national pour la période 2017-2019.

45. Une déclaration de paix a été adoptée par le Gouvernement à l'occasion de la Journée de l'indépendance en 2015. Par ailleurs, en janvier 2015, le Gouvernement a décidé que l'hymne national serait chanté dans les deux langues nationales (singhalais et tamoul). L'hymne national a donc été chanté dans les deux langues lors des festivités de la Journée de l'indépendance du 4 février, en 2016 et 2017.

46. Le Gouvernement a pris des mesures pour renforcer le cadre pour la fourniture de soins psychosociaux aux communautés touchées par le conflit. Par exemple, l'ONUR a collaboré avec des psychiatres et psychologues consultants pour tenir des ateliers de « formations de formateurs » dans la Province du Nord²⁷.

B. Droits civils et politiques

Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne

Recommandations énoncées aux paragraphes 127 (2012) – 54, 74, 79, 83, 84, 110, et 128 (2012) – 57, 94 ; engagement volontaire énoncé au paragraphe 4.9 (2013)

47. Le Plan d'action national en faveur des droits de l'homme 2017-2021 comprend l'engagement d'adopter des réformes afin que la Constitution sri-lankaise reconnaisse expressément le droit à la vie. Étant donné que la Sous-Commission parlementaire sur les droits fondamentaux a recommandé d'inclure le droit à la vie dans le chapitre de

la Constitution consacré aux droits fondamentaux, la réforme constitutionnelle devrait confirmer cet engagement.

48. Le Gouvernement a pris des mesures pour enquêter sur les exécutions extrajudiciaires qui ont eu lieu par le passé. Par exemple, il a informé certains témoins résidant à l'étranger qui ont été appelés à comparaître comme témoins dans une procédure judiciaire en cours qu'ils bénéficieront des mesures de protection maximale prévues par la loi relative à l'assistance et à la protection des victimes d'infraction et des témoins, y compris pour assurer leur sécurité sur place. Un projet d'amendement de l'article 31 de la loi visant à permettre aux témoins de témoigner par audioconférence ou vidéoconférence depuis une mission diplomatique de Sri-Lanka a été publié en mai 2017. En outre, en mai 2017, le Département des enquêtes criminelles de la police a arrêté un responsable militaire soupçonné d'avoir ordonné d'ouvrir le feu sur des manifestants à Rathupaswala en 2013.

49. Sri Lanka a aboli en pratique les exécutions de peines capitales depuis 1976, et a voté en faveur des résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives au moratoire sur l'application de la peine de mort.

50. Un projet de loi visant à renforcer l'efficacité du système pénitentiaire et à atténuer le problème de la surpopulation carcérale est en cours de finalisation. Il a été présenté au Conseil des ministres, qui a proposé des modifications qui sont en cours d'incorporation. De surcroît, un programme de délocalisation des prisons situées en milieu urbain a été mis en place pour réduire la surpopulation carcérale.

51. L'administration pénitentiaire a également pris des mesures pour intégrer les Règles Nelson Mandela et les Règles de Bangkok à ses activités. Les détenus de la prison de Welikada ont accès à des téléphones pour garder le contact avec leur famille. Des téléphones seront disponibles dans d'autres prisons à l'avenir. En outre, un système de gestion des informations a été mis en place pour tenir efficacement des registres sur les détenus, de leur incarcération à leur libération.

52. Le Gouvernement sri-lankais coopère avec la Commission sri-lankaise des droits de l'homme et le Comité international de la Croix-Rouge pour garantir des visites régulières et inopinées des prisons et vise, en collaboration avec ces institutions, à réduire la surpopulation carcérale.

53. Le droit d'un suspect d'être assisté d'un avocat a été renforcé par le règlement édicté en 2012 par l'Inspecteur général de la police²⁸. Il dispose qu'un avocat représentant les intérêts d'un suspect en garde à vue est habilité à rencontrer le responsable du poste de police dans lequel est détenu le suspect, d'établir les raisons de l'arrestation et de le représenter. Depuis, le Conseil des ministres a approuvé un projet de loi portant modification de la procédure pénale (dispositions spéciales), qui vise à transposer le règlement édicté par l'Inspecteur général de la police dans un projet de loi. Le projet sera soumis au Parlement après avoir été modifié en fonction des observations de la Commission sri-lankaise des droits de l'homme, des organismes des Nations Unies et de la société civile.

54. Le Ministre de la justice a chargé deux commissions spéciales d'étudier le Code de procédure pénale et le Code pénal en vue de recommander les révisions à y apporter pour les mettre en conformité avec les normes internationales.

55. En décembre 2015, le Gouvernement a pris la décision de réduire à zéro le nombre de personnes détenues sans être inculpées (en application de la loi sur la prévention du terrorisme et du règlement d'exception précédent). Par conséquent, à la date de la soumission du présent rapport, aucun suspect ne se trouvait en détention administrative, c'est-à-dire que toutes les personnes détenues au titre de la loi sur la prévention du terrorisme étaient passées sous le régime de la détention judiciaire. Des mesures ont été prises pour traiter rapidement les affaires en instance concernant des personnes ayant fait l'objet d'une enquête et de poursuites sur le fondement de ces normes. En particulier, des Hautes Cours spéciales ont été installées à Colombo et à Anuradhapura.

56. Le Gouvernement a examiné et décidé d'abroger la loi sur la prévention du terrorisme et de lui substituer une nouvelle législation antiterroriste qui soit compatible avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Une commission d'experts

a préparé, en tenant compte des apports de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies, un projet de cadre juridique et politique pour une nouvelle loi antiterroriste, qui a été adopté en Conseil des ministres. Toutefois, le cadre doit encore être achevé et transposé en projet de loi avant d'être mis à la disposition du public pour un examen plus approfondi.

Droit de ne pas être soumis à la torture

Recommandations énoncées au paragraphe 128 (2012) – 60, 61, 62, 63, 76

57. Le Gouvernement sri-lankais est conscient des difficultés persistantes rencontrées dans le domaine de la lutte contre la torture dans le pays. Il continue d'appliquer une « politique de tolérance zéro » de la torture. Dans ce contexte, plusieurs nouveaux faits positifs sont survenus au cours des deux dernières années.

58. En premier lieu, l'indépendance de la Commission sri-lankaise des droits de l'homme, première institution nationale des droits de l'homme du pays, a été renforcée. La Commission a toute latitude pour rendre compte avec précision de la situation des droits de l'homme et, s'il y a lieu, inciter activement le Gouvernement à apporter les améliorations nécessaires. La diffusion d'informations sur la torture par la Commission sri-lankaise des droits de l'homme découle directement de son regain d'indépendance.

59. En deuxième lieu, les victimes peuvent désormais avoir accès à un mécanisme international pour demander réparation. Le 6 août 2016, Sri Lanka a fait la déclaration prévue à l'article 22 de la Convention contre la torture et autorise ainsi le Comité contre la torture à recevoir et examiner des communications présentées par ou pour le compte de particuliers en ce qui concerne les violations des dispositions de la Convention. Le Gouvernement sri-lankais a en conséquence entrepris de coopérer avec le Comité et d'appliquer ses recommandations conformément à la législation nationale.

60. En troisième lieu, le Président et la Commission sri-lankaise des droits de l'homme ont publié à l'intention des forces de police et des forces de sécurité, respectivement en juin et en mai 2016, des directives portant sur l'arrestation et la détention de suspects en vertu de la loi sur la prévention du terrorisme. Celles-ci prévoient expressément l'interdiction de la pratique de la torture, renforçant ainsi la volonté politique d'enquêter sur les auteurs de torture, de les poursuivre et de les sanctionner en application de la loi relative à la torture.

Disparition forcée

Recommandations énoncées aux paragraphes 127 (2012) – 3, 4, 60, et 128 (2012) – 1, 2, 3, 4, 5

61. Le Gouvernement sri-lankais a pris des mesures concrètes pour enquêter sur les disparitions passées et pour veiller à ce qu'à l'avenir plus aucune disparition n'ait lieu. Les enquêtes sur les disparitions de journalistes, notamment de Prageeth Eknaligoda, ont progressé. Plusieurs suspects ont été arrêtés et libérés sous caution ; les poursuites doivent commencer sitôt que les enquêtes seront closes.

62. À la suite de la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, un projet de loi reprenant des dispositions de la Convention a été approuvé en Conseil des ministres et sera présenté au Parlement pour qu'il l'adopte rapidement²⁹.

63. Le Gouvernement sri-lankais a donné suite à 1 688 affaires de disparition qui lui ont été transmises par le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires des Nations Unies. En outre, le Groupe de travail a effectué une visite à Sri Lanka du 9 au 18 novembre 2015 et a noté la coopération du Gouvernement, qui lui a donné libre accès aux lieux de détention.

64. Dans de nombreuses affaires, les familles pensent que la personne disparue est toujours en vie. Dans ce contexte, en 2016, le Gouvernement a promulgué une modification de la loi sur l'enregistrement des décès (dispositions provisoires)³⁰ qui permet de délivrer des certificats d'absence au lieu de certificats de décès, de sorte que les familles puissent

avoir le droit d'exploiter les terres et de retirer de l'argent des comptes bancaires appartenant à la personne disparue. Le Bureau pour l'unité et la réconciliation nationale (ONUR) a facilité l'adoption de cette modification et l'Office de l'état civil a lancé un appel afin que les familles fassent la demande.

Liberté d'expression

Recommandations énoncées au paragraphe 128 (2012) – 27, 49, 83, 87

65. En août 2016, le Gouvernement a promulgué la loi sur le droit à l'information³¹ pour faire progresser la liberté d'expression et la liberté des médias. En vertu de cette loi, toute autorité publique est tenue de nommer un responsable de l'information chargé de répondre aux demandes d'informations du public. Cette loi invite les autorités publiques à divulguer activement l'information afin de promouvoir une culture de transparence. Elle crée aussi une Commission indépendante du droit à l'information chargée de recevoir et de traiter les plaintes des citoyens. La loi est entrée en vigueur en février 2017 et les citoyens ont commencé à l'invoquer.

66. Pour restaurer la liberté des médias, toutes les restrictions imposées aux sites d'actualités ont été levées en janvier 2015 après que le Président a adressé des instructions en ce sens à la Commission de réglementation des télécommunications. Par conséquent, les sites d'actualités, y compris ceux critiquant le Gouvernement, peuvent fonctionner librement et sans restrictions. En outre, les restrictions apportées à la liberté des journalistes, notamment des journalistes étrangers, de se rendre dans le nord et l'est du pays ont été levées.

67. Les forces de l'ordre enquêtent actuellement sur des attaques commises contre des journalistes par le passé. Par exemple, l'enquête sur le meurtre de Lasantha Wickrematunge, rédacteur en chef du journal Sunday Leader, commis en 2009 a été rouverte. En février 2017, plusieurs suspects ont été arrêtés dans cette affaire³².

Liberté de pensée, de conscience et de religion

Recommandations énoncées aux paragraphes 127 (2012) – 56, 57, et 128 (2012) – 91

68. La liberté de religion a fait l'objet d'une attention particulière depuis la fin du conflit armé à Sri Lanka en raison d'allégations de tensions interreligieuses dans le pays. Dans le Plan d'action national en faveur des droits de l'homme 2017-2021 figure l'engagement ferme d'appliquer l'article 3.1 de la loi sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui érige les propos haineux en infraction.

69. L'ONUR mène à bien des programmes de promotion de la coexistence religieuse destinés aux étudiants³³. En outre, la politique nationale de réconciliation approuvée en Conseil des ministres contient les engagements de préserver l'état de droit et de promouvoir la coexistence des communautés religieuses.

70. L'ONUR a identifié des zones géographiques particulièrement exposées à la violence interreligieuse et y a organisé des formations interactives de transformation des conflits. Le PNUD a apporté son soutien à ces formations qui servent à détecter précocement les risques de violence religieuse. En 2016, la formation a été dispensée à plus de 12 000 personnes, dont des responsables religieux bouddhistes, musulmans, hindous et chrétiens, des professionnels, des leaders d'opinion et des fonctionnaires.

71. La police a soumis aux tribunaux de première instance plusieurs rapports sur des personnes suspectées d'avoir été impliquées dans les violences qui se sont produites à Aluthgama en juillet 2014. L'acte d'accusation des suspects sera élaboré en fonction des éléments de preuve contenus dans les rapports.

Langue

*Recommandations énoncées au paragraphe 127 (2012) – 55 ;
engagement volontaire énoncé au paragraphe 105 (2008) ;
engagement volontaire énoncé au paragraphe 4.1 (2013)*

72. Le Gouvernement sri-lankais a fait de l'application de sa politique linguistique officielle et du Plan national décennal pour une Sri Lanka trilingue une priorité. Elle est essentielle pour promouvoir la réconciliation dans le pays et pour garantir un accès effectif aux services de l'État. Un Plan d'action pour la coexistence nationale et l'intégration sociale a été élaboré en 2016³⁴.

73. Le Gouvernement sri-lankais a pris plusieurs mesures constructives pour atteindre ses objectifs concernant les droits linguistiques. En premier lieu, une feuille de route linguistique visait le renforcement des capacités nationales³⁵. Environ 5 000 sociétés œuvrant dans le domaine des langues ou de la coexistence et enregistrées auprès du Ministère de la coexistence, du dialogue et des langues officielles ont été créées dans les communautés. Actuellement, plus de 15 000 personnes réparties dans 600 cours de langue apprennent les langues officielles.

74. En deuxième lieu, le Gouvernement a mis en place des services interactifs pour l'éducation du public. Il a également ouvert un centre d'appel chargé de recueillir les plaintes du public. Depuis sa création en 2012, le centre a reçu entre 100 et 150 appels par mois. Le site Internet *www.bashawa.lk* a été créé pour fournir des services de traduction.

75. En troisième lieu, des systèmes modèles ont été établis dans certains conseils municipaux et communaux, commissariats et hôpitaux généraux et 72 équipes bilingues ont été créées dans les district bilingues ainsi que dans les divisions des secrétariats divisionnaires. Ces initiatives seront étendues à d'autres endroits. Des mesures sont également prises pour veiller à ce qu'il y ait, 24 heures sur 24, un agent de police bilingue en service dans chaque commissariat du pays.

76. Il a été décidé lors du Conseil des ministres du 9 mai 2017 que des panneaux d'information bilingues ou trilingues seront installés dans toutes les institutions publiques et semi-publiques ainsi que dans les lieux publics pour orienter et aider le public. En outre, la loi relative à l'Autorité nationale de réglementation des médicaments³⁶ a récemment été révisée et impose désormais aux pharmaciens de fournir des médicaments et prodiguer des conseils médicaux dans la langue choisie par le client.

C. Droits économiques, sociaux et culturels

Droit à la santé

Engagement volontaire énoncé au paragraphe 95 (2008)

77. Sri Lanka s'est volontairement engagée à œuvrer pour réduire la pauvreté et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en ne cessant d'investir dans les services de santé. Le Gouvernement a atteint l'objectif qu'il s'était fixé en ce qui concerne la vaccination universelle des enfants, la couverture vaccinale des enfants de moins de 3 ans étant supérieure à 98,5 %. La couverture des enfants de 5 ans contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite est de 86,6 %, et aucun cas de poliomyélite n'a été signalé à Sri Lanka depuis 1996. Qui plus est, le taux de mortalité néonatale est passé de 22,2 à 6,5 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 1991 et 2013.

78. Le pourcentage d'accouchements assistés par un personnel qualifié était de 99,8 % en 2013. D'après l'enquête du Ministère de la santé sur les soins obstétricaux d'urgence (2012-2013), pratiquement toutes les naissances à Sri Lanka sont assistées par du personnel de santé qualifié en milieu hospitalier, et plus de 70 % des accouchements se déroulent dans des unités spécialisées.

79. Le Plan-cadre national de la santé (2012-2017) accorde la priorité à l'augmentation des ressources humaines et financières, tant au niveau national que provincial. Il vise à augmenter le nombre de sages-femmes dans le secteur public jusqu'à 1 pour 3 000 personnes d'ici à 2017 et à faire passer le taux de vaccination DCT3 à 100 % en 2017.

Droit à l'éducation

Engagement volontaire énoncé au paragraphe 95 (2008)

80. Sri Lanka s'est volontairement engagée à réduire la pauvreté grâce à l'éducation. L'État assure la gratuité de l'enseignement du niveau 1 jusqu'à l'université, et il offre également de nombreuses autres incitations pour garantir l'équité et l'égalité en matière d'accès à l'éducation. L'âge de la fin de l'éducation obligatoire est passé de 14 à 16 ans par la voie d'un règlement adopté en vertu de l'ordonnance sur l'éducation de 1939³⁷. À Sri Lanka, le taux d'achèvement du cycle d'enseignement primaire est élevé : 99,5 %. En cycle primaire, le taux de scolarisation est de 98,26 % et le taux d'abandon scolaire de 0,23 %. Le taux de persévérance scolaire est de 98,5 % au niveau 5 et de 97,8 % au niveau 9. Le taux d'inscription dans l'enseignement secondaire est, quant à lui, de 98,5 %, et le taux d'achèvement de ce même cycle est aussi de 98,5 %.

81. Le Ministère de l'éducation a préparé l'actuel plan national d'éducation (2012-2017)³⁸. Par ailleurs, les directives sur l'adaptation aux besoins des enfants de 2009³⁹ promeuvent les écoles amies des enfants et ont été mises en œuvre dans 1 500 écoles pilotes réparties dans cinq provinces. La politique éducative appliquée dans les 9 905 écoles du pays comprend désormais des éléments clés de ces directives.

82. Pour soutenir la scolarisation des enfants, le Gouvernement sri-lankais distribue aux élèves des déjeuners, des uniformes et du matériel scolaire⁴⁰. En outre, toutes les écoles du pays disposent de comités de protection de l'enfance. De plus, afin d'améliorer l'éducation dispensée en tamoul, le Gouvernement sri-lankais a recruté 2 631 professeurs tamouls pour plusieurs provinces.

Droit au logement

Recommandations énoncées au paragraphe 127 (2012) – 88

83. L'évaluation initiale réalisée en novembre 2015 par le Gouvernement a révélé que les besoins s'élevaient à 137 500 logements dans les zones touchées par le conflit. Soixante-cinq mille logements seront construits par le Gouvernement sri-lankais⁴¹.

84. Des 46 000 logements devant être construits avec le soutien financier du Gouvernement indien, 33 145 ont été bâtis. De plus, 518 logements sont construits à Mannar pour les personnes déplacées avec le soutien financier des Gouvernements pakistanais, kazakh et bahreïnien. Trois mille logements seront également construits à Mullattivu, Kilinochchi et Batticaloa grâce au programme de subventions de l'Union européenne.

85. Des ministères d'exécution s'attachent, par l'intermédiaire du Trust pour le développement humain dans les plantations, à améliorer les conditions de vie et de logement d'environ 169 000 familles résidant dans les régions des plantations. Un programme de lotissements, raccordés aux réseaux d'alimentation en eau, d'assainissement et d'électricité et dotés de routes d'accès, de centres sociaux, de centres de développement de l'enfant et de temples ainsi que d'autres installations collectives a été mis en œuvre pour permettre aux communautés de travailleurs des plantations de vivre dans des conditions dignes. Le Trust collabore avec le Ministère des plantations d'abord pour établir les titres de propriété, puis pour les délivrer aux deux conjoints afin de garantir la copropriété, l'égalité des sexes et l'autonomisation. Jusqu'ici, 1 098 titres de ce type ont été délivrés. Par ailleurs, un projet de construction de 4 000 logements subventionné par le Gouvernement indien a été lancé en janvier 2015 à Badulla, Nuwara Eliya et Hatton et devrait s'achever en 2017. En outre, un plan national d'action pour le développement social de la communauté des travailleurs des plantations (2015-2025) a été lancé pour améliorer la situation économique et sociale et les conditions de vie des travailleurs des plantations.

Moyens de subsistance et réduction de la pauvreté

Recommandations énoncées au paragraphe 127 (2012) – 58, 67, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109 ; engagements volontaires énoncés aux paragraphes 4.6 et 4.16 (2013)

86. La réduction de la pauvreté est une priorité absolue pour le Gouvernement sri-lankais. La nouvelle orientation économique du Gouvernement tient compte des problèmes de couverture sociale, des inégalités de répartition des revenus, de la détresse des secteurs économiquement et socialement marginalisés et des actuelles inégalités de développement au niveau des provinces et des districts.

87. Le Gouvernement a déclaré l'année 2017 « Année de la réduction de la pauvreté » et a décidé de charger un comité interministériel, présidé par le Président et composé du Premier Ministre et des ministres concernés, de mettre en œuvre une politique nationale de réduction de la pauvreté en faisant participer tous les ministères, les conseils provinciaux, les organes réglementaires, les entreprises, le secteur privé et les partenaires non gouvernementaux. Cette politique a pour objectif général d'éliminer la pauvreté d'ici à 2030⁴². Le Mouvement populaire Gramashakthi a été lancé le 4 mai 2017 pour faire en sorte que les citoyens prospèrent économiquement et soient capables de comprendre leurs droits et de s'acquitter de leurs devoirs et sera mis en place dans 15 000 villages d'ici à 2020.

88. Le Ministère du Plan et l'ONUR ont conçu conjointement des programmes détaillés de développement des districts, en consultation avec différentes parties intéressées⁴³, pour remettre en état les routes, les canaux d'irrigation, les dispensaires ruraux, les écoles, les logements et les réservoirs.

89. Parmi les autres initiatives visant à renforcer les moyens de subsistance figure la création de fermes modèles à Kilinochchi⁴⁴ et Hambantota pour enseigner à 300 petits agriculteurs les méthodes de l'aridoculture qui permettent de cultiver des fruits et légumes en utilisant peu d'eau et d'engrais tout en doublant le rendement et les revenus⁴⁵.

90. Par ailleurs, l'Autorité de réhabilitation a accordé des prêts à 6 000 familles qui ont été déplacées par le passé pour qu'elles créent une activité indépendante, des dommages-intérêts à plus de 60 000 familles, des prêts au logement à plus de 500 familles dans les zones de réinstallation et a permis à plus de 4 000 familles d'exercer une activité indépendante.

91. Le Gouvernement sri-lankais continue de recueillir des données statistiques portant sur les conditions socioéconomiques pour pouvoir repérer les problèmes liés à l'exercice des droits économiques et sociaux.

Droit au travail et protection des droits fondamentaux des travailleurs

Engagement volontaire énoncé au paragraphe 4.19 (2013)

92. Le Gouvernement sri-lankais s'est efforcé d'adopter des lois et des règlements garantissant la sécurité, la santé et la protection sociale des travailleurs en vue de la ratification de la Convention n° 155 de l'Organisation internationale du Travail. L'ordonnance n° 45 de 1942 sur les usines régit les questions relatives à la sécurité et la santé des travailleurs et un projet de loi sur la sécurité, la santé et la protection sociale des travailleurs est en préparation et sera présenté en Conseil des ministres.

93. En juin 2014, le Gouvernement sri-lankais⁴⁶ a élaboré une politique nationale sur la santé et la sécurité au travail pour créer des programmes et un système de santé et de sécurité pour les travailleurs afin d'améliorer l'environnement de travail.

94. En outre, l'Institut national pour la sécurité et la santé des travailleurs a été fondé en 2009 pour organiser des programmes de formation pour les employés, les employeurs, les syndicalistes et les fonctionnaires et pour faire baisser le nombre d'accidents et de maladies du travail.

D. Droits de groupes ou de personnes spécifiques

Femmes

Recommandations énoncées aux paragraphes 127 (2012) – 2, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 69 et 128 (2012) – 55 ; engagements volontaires énoncés aux paragraphes 98 et 99 (2008) ; engagements volontaires énoncés aux paragraphes 4.10, 4.11 et 4.12 (2013)

95. Le Gouvernement de Sri Lanka a pris des mesures concrètes en vue de protéger et de promouvoir les droits des femmes. Il a ratifié le Protocole de Palerme⁴⁷ le 15 juin 2015 et adopté, en février 2016, le Plan stratégique relatif à la traite proposé par le Ministère de la justice.

96. De plus, le 12 janvier 2016, le Gouvernement a souscrit à la Déclaration en faveur de l'élimination de la violence sexuelle en période de conflit et a reconnu que la prévention de la violence sexuelle en période de conflit était essentielle à la paix, à la sécurité et au développement durable. Il a réaffirmé sa détermination à mettre fin à l'impunité des auteurs de ce type de violence.

97. Sri Lanka a pris plusieurs mesures pour combattre la violence sexiste sur son territoire. Premièrement, des services chargés des affaires concernant les femmes et les enfants ont été créés au sein des commissariats de police, y compris dans les provinces du Nord et de l'Est, et dotés d'agents de sexe féminin. Les policiers affectés à ces services ont suivi une formation spéciale pour pouvoir travailler de manière efficace et rationnelle. Le réseau qu'ils forment est également lié à l'Agence nationale de protection de l'enfance. Par ailleurs, il existe, dans les hôpitaux situés dans les districts touchés par le conflit, des services d'aide aux victimes de violence sexiste.

98. Deuxièmement, le Bureau chargé des affaires concernant les femmes et les enfants de la police sri lankaise administre une permanence téléphonique qui lui permet de recevoir les plaintes sexistes et d'y donner rapidement suite.

99. Troisièmement, Sri Lanka a mis en place, en consultation avec différentes parties prenantes, un nouveau système d'orientation fondé sur une approche multisectorielle ; il permet de mieux prévenir et combattre la violence sexiste, en particulier la violence familiale⁴⁸.

100. Quatrièmement, un groupe d'experts a rédigé des projets de modification de la loi sur la violence familiale⁴⁹ afin de donner davantage de moyens à la justice face à ce type de violence. De plus, le Ministère des affaires féminines et de l'enfance a élaboré un plan d'action national pour la lutte contre la violence sexiste qui fait actuellement l'objet d'ajustements dans le cadre d'un processus de consultations nationales. En outre, le Conseil des ministres a donné son accord à la création de la Commission nationale des affaires concernant les femmes, qui est chargée d'enquêter sur les plaintes relatives à des violations des droits des femmes.

101. Ces mesures ont facilité les enquêtes sur les violences sexistes et la traduction en justice des auteurs de ces actes. La police sri lankaise enquête sur les violences sexistes qui lui sont signalées et présente des éléments de preuve au Département du Procureur général en vue d'inculpation. Le 7 octobre 2015, la Haute Cour de Jaffna a reconnu quatre membres des forces de sécurité coupables du viol d'une femme et de harcèlement sexuel à l'égard d'une autre femme, à Visvamadu. Par ailleurs, la loi sur la violence familiale prévoit un recours quasi judiciaire qui prend la forme d'une ordonnance de protection. Étant donné que la police reçoit principalement des plaintes relatives à des violences familiales, les policiers ont reçu une formation concernant les droits des femmes et la violence sexiste, notamment la violence familiale.

102. L'action en faveur des droits des femmes comprend aussi la formation professionnelle des anciennes combattantes, des mesures relatives à l'accès à la justice et la réforme de la législation. Il faut également noter que des coordonnateurs pour les questions de genre ont été mis en place dans chaque ministère afin de garantir la prise en compte des questions de genre à tous les niveaux de gouvernance et de décision.

103. Des policières parlant tamoul ont été affectées dans les provinces du Nord et de l'Est afin de faciliter l'accès des femmes aux services de maintien de l'ordre. Un total de 951 policiers parlant tamoul ont été recrutés, et il est prévu de créer un mécanisme spécial permettant de recruter des personnes de langue tamoule originaires des provinces du Nord et de l'Est dans la police. En outre, les services d'orientation comme les services de conseil, d'aide juridictionnelle et d'hébergement des victimes ont été renforcés.

104. Le plan d'action national en faveur des droits de l'homme pour 2017-2021 contient des dispositions spéciales visant à donner effet aux droits consacrés par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il recommande la modification urgente de la législation pénale et des textes de loi pertinents aux fins de la protection des droits des femmes. Il contient par exemple des propositions relatives à la réforme de la législation concernant l'interruption médicale de grossesse, le viol conjugal et la violence familiale, ainsi que des dispositions du droit des personnes qui sont discriminatoires.

105. Sri Lanka a également pris des mesures concrètes pour accroître la participation des femmes à la vie politique. Ainsi, la loi n° 1 de 2016 portant modification de la loi sur les élections locales réserve 25 % des sièges des conseils locaux aux femmes.

106. Soucieux de protéger les travailleurs migrants et les membres de leur famille, le Gouvernement entend adopter de nouveaux textes de loi conformes à la Convention⁵⁰. De plus, le Bureau sri lankais de la main-d'œuvre à l'étranger propose un système électronique de gestion des plaintes. Les parties lésées peuvent déposer plainte auprès du responsable du Bureau ou dans tout bureau régional compétent pour convoquer les personnes concernées, mener des enquêtes et accorder réparation.

107. Au sein des missions diplomatiques sri lankaises à l'étranger, les services chargés de la main-d'œuvre reçoivent également des plaintes émanant directement des travailleurs migrants. Dès réception des plaintes, les missions prennent les mesures voulues conformément aux lois en vigueur des pays d'accueil. Elles entretiennent également, de manière officielle, des relations étroites avec les autorités locales afin de parvenir à des règlements en ce qui concerne les plaintes reçues. Des mesures ont par ailleurs été prises pour informer les membres de la famille des travailleurs migrants de l'existence du mécanisme de plainte.

Enfants

Recommandations énoncées au paragraphe 127 (2012) – 70, 71, 72, 73 ; engagement volontaire énoncé au paragraphe 97 (2008) ; engagements volontaires énoncés aux paragraphes 4.8, 4.13 et 4.19 (2013)

108. Le Gouvernement a pris, par l'intermédiaire du Ministère du travail et des relations avec les syndicats, des mesures concrètes en vue d'éliminer le travail des enfants et d'accélérer le traitement des allégations de maltraitance et d'exploitation d'enfants. Il a notamment adopté une liste de 51 conditions de travail ou métiers dangereux interdits aux enfants. De plus, la loi interdit le recrutement d'enfants âgés de moins de 14 ans. Le Conseil des ministres a approuvé une politique nationale pour l'élimination du travail des enfants, et un plan d'action visant à mettre en œuvre cette politique est en cours d'élaboration.

109. En juin 2016, le Président a signé l'engagement « Tolérance zéro concernant le travail des enfants » pendant une manifestation organisée pour célébrer la Journée contre le travail des enfants. Le Département du travail est le principal organisme responsable de l'élimination du travail des enfants.

110. Des campagnes de sensibilisation telles que « Non au travail des enfants, oui à une éducation de qualité », menées en 2015 avec l'appui de l'Organisation internationale du Travail (OIT), ont permis de mieux informer la population des questions liées au travail des enfants. C'est ainsi que le travail des enfants a été éliminé dans le district de Ratnapura, où a été mis en œuvre le premier programme de lutte contre le travail des enfants. L'action menée à Ratnapura est actuellement reproduite dans les 25 districts du pays.

111. Des ateliers ont été organisés avec l'appui de l'OIT afin de faire connaître la politique de tolérance zéro concernant le travail des enfants aux professionnels des médias et aux policiers affectés aux services chargés des affaires concernant les femmes et les enfants.

112. Les fonctionnaires du Département du travail enquêtent sur les plaintes reçues par l'Agence nationale de protection de l'enfance et, de manière directe, par leur département. Les travaux du Département ont permis de faire sensiblement reculer le travail des enfants dans le pays : selon des statistiques récentes, 1 % seulement de la population estimée des enfants âgés de 5 à 17 ans travaille.

113. Le Gouvernement a pris note des difficultés liées au traitement des cas de maltraitance et d'exploitation d'enfants. Il s'emploie actuellement à équiper les commissariats et les tribunaux du matériel vidéo nécessaire pour que le témoignage des enfants puisse être enregistré. De plus, il a créé, à Anuradhapura, une Haute Cour spéciale qui se prononce rapidement sur les cas de maltraitance et d'exploitation d'enfants.

114. Le Gouvernement élabore actuellement la version définitive du projet de loi sur la protection de l'enfance et la justice pour mineurs, qui prévoit l'abrogation de l'ordonnance relative aux enfants et aux jeunes⁵¹, conformément aux normes internationales relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant. Ce projet de loi prévoit l'instauration de protections spéciales pour les enfants en conflit avec la loi et aux enfants qui ont besoin d'être pris en charge et protégés. Le 2 juin 2017, le ministère a mis en place le Partenariat national visant à mettre fin à la violence à l'égard des enfants. Sri Lanka s'est également engagée à devenir l'un des 12 pays pionniers du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants⁵².

Personnes handicapées

*Recommandations énoncées au paragraphe 127 (2012) – 1, 90 ;
engagement volontaire énoncé au paragraphe 111 (2008) ;
engagement volontaire énoncé au paragraphe 4.15 (2013)*

115. Sri Lanka a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en février 2016. Des textes de loi donnant effet à cet instrument sont en cours de rédaction et seront soumis au Conseil des ministres pour approbation d'ici à fin septembre 2017.

116. Différents organismes publics, dont le Ministère de l'autonomisation et de la protection sociales, ont pris des dispositions particulières en faveur de l'accès à l'emploi des personnes handicapées.

117. La circulaire de 1988 concernant l'administration publique⁵³ reconnaît la nécessité d'adopter des mesures préférentielles afin d'accroître les possibilités d'emploi ; le Ministère de l'administration publique a donc donné pour instruction à tous les ministères, départements et organismes publics de confier au moins 3 % des postes à des personnes handicapées qui disposent des qualifications requises et dont le handicap ne fera pas obstacle à l'exercice de leurs fonctions.

118. La politique nationale de 2012 concernant les ressources humaines et l'emploi reconnaît que les personnes handicapées rencontrent des difficultés dans le domaine de l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi et aux programmes d'aide au développement. Elle prévoit donc des mesures particulières pour faciliter l'accès à l'emploi, par exemple la création d'un environnement physique favorable ou la mise en place de programmes d'incitation à l'intention des employeurs.

119. Le Ministère du travail a créé une base de données pour aider les personnes handicapées à entrer en contact avec des employeurs potentiels. Les personnes handicapées peuvent s'inscrire sur le site Web www.employmentforpwwds.org pour être informées des possibilités d'emploi.

120. Le Département des services sociaux dispense des formations professionnelles gratuites dans les centres de formation spécialisée. Les personnes qui réussissent la formation reçoivent une série d'outils utiles à l'exercice des professions relevant de leur domaine de formation. De plus, le Secrétariat national aux personnes handicapées alloue aux personnes handicapées à faible revenu une aide au travail indépendant allant jusqu'à

25 000 roupies sri lankaises pour les aider à débiter ou à développer une activité indépendante.

121. En octobre 2006, Sri Lanka a publié des règles pour améliorer l'accessibilité de l'ensemble des lieux et des bâtiments publics ainsi que des lieux où des services communs sont fournis.

Personnes déplacées et réfugiés

Recommandations énoncées au paragraphe 127 (2012) – 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99 ; engagements volontaires énoncés aux paragraphes 106 et 107 (2008) ; engagement volontaire énoncé au paragraphe 4.4 (2013)

122. Fin 2016, le Gouvernement avait réinstallé un total de 253 231 familles déplacées, soit 882 392 personnes, dans leur lieu de résidence dans les provinces du Nord et de l'Est. Trente-cinq camps accueillent toujours 1 608 familles (5 732 personnes) dans la province du nord. De plus, 172 familles (486 personnes) vivent toujours dans des camps dans la province de l'est. En outre, environ 11 073 familles dans la province du nord et 1 498 familles dans la province de l'est ne sont toujours pas rentrées chez elles et vivent dans des familles d'accueil. Par ailleurs, 4 870 personnes d'origine sri lankaise réfugiées, principalement en Inde, sont revenues à Sri Lanka.

123. Il reste en Inde 102 000 réfugiés d'origine sri lankaise. Selon les statistiques du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en juin 2017, 651 réfugiés reconnus vivaient sur le territoire sri lankais.

124. Les personnes déplacées et les réfugiés de longue date rencontrent un grave problème, puisqu'ils risquent de perdre leur titre foncier au profit d'autres occupants en raison du principe de prescription⁵⁴. La législation a donc été modifiée : la loi de 2016 relative aux dispositions spéciales concernant la prescription⁵⁵ prévoit que celle-ci ne s'applique pas aux personnes qui ont quitté leur domicile à cause des activités d'un groupe armé. De plus, la loi de 2003 relative à la médiation concernant les catégories spéciales de différends contient des dispositions⁵⁶ permettant de faciliter le règlement des différends fonciers. Elle prévoit la création à Jaffna, à Kilinochchi, à Trincomalee, à Batticaloa et à Anuradhapura, d'un conseil de médiation spécial chargé de traiter les questions foncières.

125. Le ministère compétent⁵⁷ a élaboré une politique permettant de trouver des solutions durables pour les personnes déplacées à la suite d'un conflit. Cette politique a été approuvée par le Conseil des ministres. Elle vise à garantir les droits des personnes déplacées et à promouvoir des mesures permettant de répondre à leurs besoins à court, à moyen et à long terme en matière de protection et d'assistance afin de faciliter la mise en place de solutions durables⁵⁸.

Anciens combattants

Recommandations énoncées au paragraphe 127 (2012) – 48, 49, 50 ; engagement volontaire énoncé au paragraphe 4.5 (2013)

126. Au total, 12 156 anciens combattants, dont 594 enfants soldats, qui se sont rendus aux forces de sécurité en 2009, à l'issue du conflit, ont suivi un programme de réadaptation d'une durée d'un an destiné à les aider à se réinsérer. Ils ont bénéficié de stratégies et d'activités de réadaptation consistant notamment à améliorer leur état physique et mental ; après six mois de formation spirituelle et sociophysiologique et de cours de conduite et d'encadrement, ils ont suivi six mois de formation professionnelle et technique.

127. L'Autorité sri lankaise chargée de la réadaptation a accordé un prêt à 1 799 anciens combattants réadaptés en 2012 et 2013 afin de leur permettre de démarrer une activité indépendante. Elle a dépensé 302 millions de roupies sri lankaises à cette fin. En 2017, 2 357 anciens combattants ont reçu une formation et ont sollicité un prêt dans le cadre de ce programme. L'Autorité chargée de la réadaptation des personnes, des biens et des entreprises a formulé une recommandation en faveur de 1 085 de ces anciens combattants ; des prêts ont été accordés à 160 d'entre eux, pour un montant total de 32,6 millions de roupies sri lankaises. Le Conseil des ministres a également donné son feu vert à la création

d'un mécanisme permettant de recruter 35 diplômés ayant bénéficié du programme de réadaptation dans le cadre du programme pour l'emploi des diplômés.

128. Sur 361 anciens combattants qui se sont présentés à l'examen du Certificat général d'éducation de niveau ordinaire, 212 l'ont réussi. Soixante-cinq candidats étaient des anciennes combattantes. En outre, en 2010, 37 anciens combattants, dont 29 femmes, ont obtenu le Certificat général d'éducation de niveau avancé, ce qui leur a donné le droit d'entrer à l'université. La réinsertion sociale des anciens combattants, y compris des enfants soldats et des anciennes combattantes, a donc beaucoup progressé. Au total, six anciens combattants doivent encore bénéficier du programme de réadaptation, qu'ils auront fini de suivre en décembre 2017. Ils seront alors remis en liberté et réinsérés dans la société. D'autres personnes bénéficieront d'une réadaptation en vertu de la loi sur la prévention du terrorisme, qui permet aux suspects qui le souhaitent d'être réinsérés plutôt que de faire l'objet de poursuites judiciaires.

V. Questions nouvelles et aide de la communauté internationale

Questions nouvelles

129. Plusieurs grandes questions relatives aux droits de l'homme se sont posées depuis le deuxième cycle de l'Examen périodique universel de Sri Lanka, en 2012. Premièrement, les priorités mondiales en matière de développement durable, qui ont mené à l'élaboration des objectifs de développement durable, ont orienté les politiques sri lankaises dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme. L'objectif de développement durable 16 est particulièrement pertinent à cet égard⁵⁹.

130. Les programmes décrits dans le présent rapport national contribuent à la réalisation de l'objectif de développement durable 16. À cet égard, il convient de noter que le Gouvernement a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre une politique et une stratégie nationales en faveur du développement durable et d'aider tous les organismes compétents à assurer le suivi des progrès faits dans la réalisation des 17 objectifs de développement durable et des 169 cibles associées que les Nations Unies ont adoptés en 2015. Le projet de loi sur le développement durable a été approuvé par le Conseil des ministres en juillet 2016 et sera bientôt examiné par le Parlement.

131. La question de la réforme constitutionnelle a commencé à se poser à Sri Lanka en 2012. Les mesures prévues dans le cadre du programme actuel sont axées sur la modification des pouvoirs du Président, l'adoption de dispositions en faveur d'un transfert de pouvoirs et la modification du système électoral par le passage d'un système de représentation proportionnelle à un système mixte. Ces diverses réformes visent à faire progresser la transparence démocratique, à améliorer la participation de la population à la gouvernance et à renforcer le droit de vote. Le plan d'action national en faveur des droits de l'homme pour 2017-2021 tient compte de ces priorités.

132. En outre, les changements climatiques et le lien entre ces changements et les droits de l'homme sont devenus une question prioritaire pour le Gouvernement. À la soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président a mis l'accent sur l'importance de la durabilité environnementale. Le Gouvernement est décidé à intégrer la protection et la promotion des droits de l'homme dans ses politiques environnementales et ses stratégies de gestion des catastrophes.

133. Conformément à la décision de principe que le Gouvernement a prise, Sri Lanka a rejoint en 2015 le Partenariat pour le gouvernement ouvert et a adopté un plan d'action national visant à renforcer la démocratie, la gouvernance, la transparence, l'état de droit et la lutte contre la corruption.

Coopération et assistance de l'ONU

Recommandations énoncées aux paragraphes 127 (2012) – 43, 44, 47, et 128 (2012) – 43, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 52 ; engagement volontaire énoncé au paragraphe 88 (2008) ; engagement volontaire énoncé au paragraphe 4.7 (2013)

134. Le Gouvernement a sollicité et reçu l'aide de la communauté internationale et de l'ONU. En novembre 2015, Sri Lanka est devenue éligible à une aide financière du mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix à long terme du Fonds pour la consolidation de la paix. L'ONU et le Gouvernement ont depuis progressé dans l'élaboration et l'exécution d'un plan des priorités de consolidation de la paix. Le Gouvernement a sollicité l'assistance technique de l'ONU dans divers domaines, notamment celui de l'élaboration de politiques et de textes de loi. Il prévoit également de demander une assistance technique pour ce qui est de collecter et d'examiner des données globales.

135. Ces deux dernières années, la coopération entre le Gouvernement et les organismes et processus du système des Nations Unies s'est considérablement renforcée. En plus d'avoir, fait historique, été le coauteur des résolutions 30/1 et 34/1 du Conseil des droits de l'homme, le Gouvernement a respecté les obligations qui étaient les siennes en matière de présentation de rapports en vertu des conventions de l'ONU et a coopéré avec les procédures spéciales et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme. À son invitation, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad al Hussein, s'est rendu à Sri Lanka du 6 au 9 février 2016, et le Secrétaire général s'y est rendu en septembre 2016. De plus, ces deux dernières années, le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition ; le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats ; le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités ; le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste ; et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires ont effectué une mission à Sri Lanka. On notera également qu'une invitation permanente a été adressée à toutes les procédures spéciales le 17 décembre 2015. Dans cette perspective, le Gouvernement a approuvé les futures visites du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et du Groupe de travail sur la détention arbitraire.

Préoccupations de la société civile

136. Les acteurs qui ont pris part aux consultations publiques ont reconnu que la situation globale des droits de l'homme à Sri Lanka s'était améliorée depuis janvier 2015. Néanmoins, les points de vue ont divergé quant à la vitesse des progrès réalisés et aux taux et à la fréquence de mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement en ce qui concerne les droits de l'homme.

137. Parmi les grandes priorités mises en avant pendant les consultations publiques, on peut souligner les suivantes : accélérer les réformes constitutionnelles et renforcer le chapitre de la Constitution consacré aux droits fondamentaux en prévoyant i) des droits spécifiques comme le droit à la vie et le droit de ne pas faire l'objet de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ii) des droits économiques, sociaux et culturels opposables, iii) la possibilité d'engager des poursuites contre les acteurs non étatiques coupables de violations des droits de l'homme et iv) la création de tribunaux régionaux compétents pour statuer en matière de droits fondamentaux ; renforcer les garanties d'une procédure régulière pendant l'arrestation des suspects, réduire le nombre de cas de torture et les retards excessifs dans les enquêtes, les poursuites et les condamnations dans les affaires de torture ; abroger la loi sur la prévention du terrorisme et la remplacer par une loi conforme aux normes internationales et adopter des textes de loi criminalisant les disparitions forcées ; rendre opérationnel le Bureau des personnes disparues et le doter

de ressources suffisantes ; et faire en sorte que justice soit rendue pour ce qui est des violations passées des droits de l'homme, notamment des attaques perpétrées contre des journalistes.

138. Les grandes priorités consistent également à : prévenir les actes de violence et d'intimidation envers les communautés religieuses et ethniques, veiller à ce que les auteurs de violations, notamment de discours haineux, soient poursuivis et punis et garantir l'application de la loi sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; renforcer l'indépendance institutionnelle de la Division de protection des témoins de la police et informer le public des procédures et recours prévus par la loi relative à l'assistance et à la protection accordées aux victimes d'infractions et aux témoins ; accélérer la restitution des terres privées détenues par les autorités publiques, dont les forces de sécurité, et régler le problème de l'occupation des terres par les organismes publics, en particulier dans l'est du pays ; régler les problèmes particuliers posés par la mise en œuvre de la politique linguistique officielle : premièrement, les problèmes liés à l'administration publique générale pour ce qui est de l'accès aux services publics comme l'éducation, la santé et la documentation dans la langue voulue, et deuxièmement, ceux qui sont liés au recrutement de policières de langue tamoule dans les services de police chargés des affaires concernant les femmes et les enfants ; régler les problèmes particuliers rencontrés par les femmes, notamment en ce qui concerne les pratiques et les dispositions législatives discriminatoires, accroître la participation des femmes à la vie politique, accélérer les poursuites engagées contre les auteurs de violence à l'égard des femmes et la condamnation de ces personnes, lancer des initiatives et engager des réformes en faveur des groupes vulnérables comme les ménages dirigés par des femmes, les femmes touchées par les conflits, les anciennes combattantes, les migrantes, les femmes appartenant à des minorités ethniques et des groupes religieux et les femmes handicapées ; et régler les problèmes particuliers rencontrés par les enfants et les adolescents, dont l'exposition au travail des enfants, au risque de devenir sans-abri et à la toxicomanie.

139. Les priorités liées à des groupes particuliers sont notamment les suivantes : améliorer les possibilités d'emploi des jeunes dans le cadre des projets de développement locaux, en particulier dans l'est du pays ; régler les problèmes particuliers rencontrés par les personnes handicapées, y compris par les enfants handicapés, en matière d'emploi, d'éducation et d'accès aux services publics et aux services de base ; régler les problèmes particuliers que rencontre la communauté *Adivasi* (un groupe autochtone) pour ce qui est de protéger et de préserver sa culture, sa langue et ses traditions et de s'assurer des moyens de subsistance viables ; régler les problèmes particuliers rencontrés par les communautés du secteur des plantations, en particulier pour ce qui est de l'accès à l'éducation, aux soins de santé et au logement et de la langue ; mettre en œuvre la politique permettant de trouver des solutions durables pour les personnes déplacées à la suite d'un conflit afin de régler les problèmes rencontrés par les personnes déplacées et réfugiées qui rentrent chez elles sur le plan foncier et en matière de moyens de subsistance et d'emploi, ainsi que les problèmes liés à la perte de documents d'identité ; adopter une politique globale concernant les demandeurs d'asile et les personnes apatrides ; et rendre l'éducation aux droits de l'homme obligatoire pour les élèves.

140. Les préoccupations soulevées pendant ces consultations sont traitées dans le présent rapport national dans la mesure du possible. Le Gouvernement sait gré aux participants pour les idées constructives qu'ils ont exprimées pendant les consultations et, de ce fait, pour leur contribution à l'élaboration du présent rapport national. Le Gouvernement est conscient des problèmes qui existent en matière de promotion et de protection des droits de l'homme à Sri Lanka et réaffirme sa détermination à réaliser pleinement les droits de l'homme dans le pays.

Notes

- ¹ From the Report of the Working Group on the Universal Periodic Review, 5 June 2008, (A/HRC/8/46).
- ² The Chapter contains, *inter alia*, the freedom of thought, conscience and religion, the freedom from torture, the right to equality and non-discrimination, the freedom from arbitrary arrest, detention and punishment, and the freedoms of speech, assembly, association and movement.
- ³ *Sriyani Silva v. Iddamal goda* [2003] 2 Sri.L.R. 63.
- ⁴ Convention Against Torture and other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CAT) Act No. 22 of 1994.
- ⁵ Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment.
- ⁶ The International Covenant on Civil and Political Rights Act No. 56 of 2007.
- ⁷ For instance, section 5(2) of the ICCPR Act entrenches the ‘best interests of the child’ principle by providing: ‘In all matters concerning children, whether undertaken by public or private social welfare institutions, courts, administrative authorities or legislative bodies, the best interest of the child shall be of paramount importance’.
- ⁸ From the Report of the Working Group on the Universal Periodic Review, 18 December 2012 (A/HRC/22/16).
- ⁹ Act No. 4 of 2015.
- ¹⁰ The Victims of Crime and Witnesses Assistance and Protection Fund.
- ¹¹ The National Authority for the Protection of Victims of Crime and Witnesses.
- ¹² The Victims of Crime and Witnesses Assistance and Protection Division.
- ¹³ Under the proposed legislation on the Rights of Persons with Disabilities, a new authority with oversight functions with respect to disability rights will be established. Moreover, a draft Bill on the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance received the approval of Cabinet, and will be discussed in Parliament with a view to ensuring its early enactment.
- ¹⁴ Prevention of Terrorism (Temporary Provisions) Act No. 48 of 1979.
- ¹⁵ The Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women and the Convention on the Rights of the Child.
- ¹⁶ However, these institutional arrangements are subject to the overall accountability and effective monitoring and reporting of the MWCA as the apex body concerned with the rights of the child.
- ¹⁷ From the Report of the Working Group on the Universal Periodic Review (Addendum) – Views on conclusions and/or recommendations, voluntary commitments and replies presented by the State under review, 21 February 2013 (A/HRC/22/16/Add.1).
- ¹⁸ These areas include (1) civil and political rights, (2) economic social and cultural rights, (3) prevention of torture, (4) women’s rights, (5) child rights, (6) rights of migrant workers, (7) rights of internally displaced persons, (8) rights of persons with disabilities, (9) labour rights, and (10) environmental rights.
- ¹⁹ For instance, the Parliament of Sri Lanka and the Commonwealth Parliamentary Association hosted a Commonwealth Regional Seminar on the Role of Parliamentarians in the Promotion and Protection of Human Rights in February 2016. Members of Parliament, ministers and human rights experts from Sri Lanka and other Commonwealth countries in Asia including Bangladesh, India, Pakistan and the Maldives attended the seminar.
- ²⁰ Resolutions 30/1 and 34/1 titled ‘Promoting reconciliation, accountability and human rights in Sri Lanka’ were adopted by consensus in September 2015 and March 2017 respectively.
- ²¹ The Policy provides direction to the process of reconciliation in the country, and steers all stakeholders working on reconciliation towards a uniform and coherent approach to national reconciliation.
- ²² Consequent to a joint Cabinet Memorandum submitted by the President as the Minister of National Integration and Reconciliation, and the Minister of National Co-existence, Dialogue and Official Languages.
- ²³ The SCRM is currently engaged with the UN in finalising the monitoring and evaluation components of the Plan in addition to finalising the concept notes which have been developed in close coordination with key government stakeholders and UN agencies.
- ²⁴ The Chairperson of ONUR, former President Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, chairs this Committee, and the Secretary General of the SCRM serves as the convenor of the Committee.
- ²⁵ The recommendations of the abovementioned CTF were fully considered in the drafting process.
- ²⁶ General Certificate of Education (GCE) Ordinary Level (O/L) and Advance Level (A/L) examinations.
- ²⁷ The workshops aim to train over 1,000 Development Officers in the provision of support to traumatised individuals in their respective communities.
- ²⁸ Under section 55 of the Police Ordinance, No. 16 of 1865.
- ²⁹ The Bill proposes to criminalise enforced disappearance, and to provide the families of victims with

- effective remedies to obtain compensation and to seek information on the whereabouts of victims.
- ³⁰ Act No. 19 of 2010.
- ³¹ Act No. 12 of 2016.
- ³² A Cabinet Sub-Committee to grant relief to media personnel who were harassed or attacked during 2005-2015 called for appeals until 1 May 2017.
- ³³ In 2016, 133 cultural and religious festivals were celebrated on a multi-cultural basis, with the participation of over 47,500 students in 1,009 schools in 21 districts. Similar multi-cultural and multi-religious festivals will be celebrated in 2017 to ensure that children of different ethnic and religious backgrounds appreciate the values and customs of their compatriots.
- ³⁴ The Plan was prepared to allow inclusive and sustainable peace and development, co-existence and reconciliation through the three pillars of ethics, education and empowerment.
- ³⁵ The Ministry of National Co-existence, Dialogue and Official Languages has completed conversational workshops for secretaries of ministries, district secretariats (25 districts) and divisional secretariats (331 divisions) and for heads of the local government institutions.
- ³⁶ Section 120 (5) of No. 5 of 2015 provides: 'The Pharmacist shall when dispensing the medicine, medical device or borderline product provide the customer with a description of such medicine, medical device or borderline product, in the language requested for by such customer.'
- ³⁷ Education Ordinance, No. 31 of 1939.
- ³⁸ The Plan was formulated in consultation with national level education agencies and the Provincial Education Authorities (PEAs). It is a comprehensive plan based on national education policies, international commitments, government policy declarations on education, and the concerns of PEAs.
- ³⁹ Ministry of Education developed the Child Friendly Guidelines in collaboration with the Australian Government and UNICEF.
- ⁴⁰ The Ministry of Education allocates 10% of its budget for subsidies to provide free textbooks to all students from grade 1 to grade 11. Furthermore, vouchers for school uniform material are provided to all students. 72,480 bursaries are meanwhile provided to children of low-income families to enhance access to secondary education. Additionally, school nutrition programmes are implemented in approximately 8,023 focus schools in underprivileged areas.
- ⁴¹ Budgetary provisions have been allocated to construct 8,000 housing units in the Northern and Eastern provinces to meet the immediate and urgent requirements. Further, 1,000 partially damaged houses will be repaired in the Northern and the Eastern provinces. This programme will provide IDPs and refugee returnees with affordable and appropriate housing solutions with social infrastructure and livelihood protection.
- ⁴² Accordingly, a Bureau directly under the President has been established to coordinate the state and private sectors as well as the public in the reduction of poverty and in the implementation of a community-driven collaborative rural development approach.
- ⁴³ The plans were drafted in consultation with the district secretaries, development agencies and community leaders.
- ⁴⁴ The model farm in Kilinochchi is under the supervision of the University of Jaffna and the Hambantota farm is under the supervision of the University of Ruhuna.
- ⁴⁵ Additionally, the Ministry of Rural Economy has developed projects to support livestock farming, which plays a major role in alleviating poverty and increasing the nutritional level of rural communities. Several livestock projects are being implemented island-wide, in collaboration with the Provincial Department of Animal Production and Health, to promote and upgrade dairy, goat, sheep, swine and poultry farming. The GOSL has also played a facilitating role by establishing livestock farmer training centres in Kilinochchi and Vavuniya in the Northern Province and at Uppuveli and Batticaloa in the Eastern Province.
- ⁴⁶ The Plan was prepared by the Ministry of Labour in collaboration with the Ministry of Health. The policy applies to all sectors including agriculture, industry, construction, tourism and transport.
- ⁴⁷ The Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons Especially Women and Children (Palermo Protocol).
- ⁴⁸ Meetings were held with law enforcement officers, medical personnel, health care workers, village leaders and representatives from schools to review the GBV response mechanisms.
- ⁴⁹ Prevention of Domestic Violence Act No. 34 of 2005.
- ⁵⁰ International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families. New legislation titled Sri Lanka Employment Migration Authority Act seeks to set up an authority on Migration that would provide a more expanded role for the SLBFE. The new legislation would provide for the establishment of a National Chamber of Licensed Foreign Employment Agencies and the setting up of a Foreign Employment Promotion Fund.
- ⁵¹ Children and Young Persons Ordinance, Act No. 48 of 1939.
- ⁵² As a Pathfinder Country, Sri Lanka has pledged to develop and implement a new strategy in line with the SDG 2030 agenda in order to deliver the vision of a world where all children grow up free from violence and exploitation.

- ⁵³ Public Administration Circular No. 27/88 of 18 August 1988.
- ⁵⁴ The loss of legal entitlement to one's land due to the adverse possession of such land by another party over a period of ten years.
- ⁵⁵ Act No. 5 of 2016.
- ⁵⁶ Act No. 21 of 2003.
- ⁵⁷ The Ministry of Prison Reforms, Rehabilitation, Resettlement and Hindu Religious Affairs.
- ⁵⁸ The Policy delineates the roles and responsibilities of relevant government institutions and their national and international partners, describes the challenges that must be addressed as a matter of urgency, sets out a process for monitoring implementation of the Policy, and provides for redress through grievance mechanisms.
- ⁵⁹ SDG 16 is relevant, as it aims to 'promote peaceful and inclusive societies for sustainable development, provide access to justice for all and build effective, accountable and inclusive institutions at all levels.' The SDG contains targets specifically relevant to human rights, such as: (a) Ensuring public access to information and protecting fundamental freedoms, in accordance with national legislation and international agreements; and (b) Strengthening relevant national institutions, including through international cooperation, for building capacity at all levels, in particular in developing countries, to prevent violence and combat terrorism and crime.
-